



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Patrick HETZEL**

Député du Bas-Rhin  
Membre de la Commission des Finances,  
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBÉRTÉ – ÉGALITE - FRATERNITÉ

Sarre-Union, le 30 avril 2020

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

PH/FLC/1704.20

Monsieur le Président,

Mardi, le Premier ministre Edouard Philippe a présenté aux députés les modalités du déconfinement pour maîtriser l'épidémie du COVID-19. Un point n'a pas été abordé, celui de l'élection des maires à la suite du premier tour du scrutin des municipales du 15 mars.

Dans 30.183 communes françaises, nos concitoyens ont choisi leurs conseillers municipaux dès le premier tour, c'est-à-dire le 15 mars dernier, ce qui représente 86 % du nombre total de communes sur le territoire national. Le lundi 16 mars 2020, vous avez confirmé solennellement au pays que les candidats aux élections municipales élus au premier tour ne verraient pas leur élection remise en cause.

Si en mars la gravité de la situation a conduit à un report légitime, il paraît maintenant urgent de procéder à l'installation des conseils municipaux élus et à l'élection du maire pour respecter le vote des électeurs et permettre aux nouvelles équipes municipales de commencer à travailler.

La gestion de la crise va être de plus en plus déconcentrée et les maires vont être très sollicités dans la mise en œuvre et le bon déroulement de l'application des mesures. Les maires sortants qui ne s'étaient pas représentés ou encore ceux qui n'ont pas été réélus m'indiquent qu'ils souhaitent être remplacés car leur légitimité, alors que des élections sont passées par là, s'érode.

Par ailleurs, la reprise de l'activité économique passera aussi par la commande publique, c'est essentiel pour toutes nos entreprises mais plus particulièrement encore pour les TPE/PME, notamment en ruralité. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que souvent les exécutifs sortants n'ont pas pris de décisions nouvelles concernant la commande publique pour l'année 2020 considérant que cela relevait des nouveaux exécutifs élus en mars 2020. Procrastiner en la matière conduirait à créer une année blanche en matière d'investissement pour la quasi-totalité des communes françaises en 2020, ce qui serait hélas fatal à beaucoup de nos entreprises au moment même où justement une reprise pourrait s'amorcer.

C'est pourquoi, je voudrais savoir si une date est déjà prévue afin d'assurer la continuité de l'action publique dans nos territoires.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick Hetzel', with a large, stylized initial 'P'.

**Patrick HETZEL**